



Inondation quelle responsabilité?

Par **rosalie**, le **18/05/2009** à **10:49**

Bonjour,

J'ai eu une inondation vendredi dernier. En fait je faisais des travaux dans ma cuisine et j'ai voulu débrancher le tuyau de la machine à laver et le robinet d'arrivée d'eau de la machine a refusé de se fermer. J'ai donc essayer de fermer le compteur d'eau qui se trouve dans mes toilettes impossible de le fermer, il ne fonctionnait pas non plus. Le problème c'est que je suis locataire et l'office hlm envoie deux fois par an une société de plomberie faire des vérifications de robinetterie chez ses locataires. Ce plombier est venu chez moi le 02/02/2009 et avait constaté cette anomalie (le fait que le compteur ne se fermait pas) et il m'a alors dit que le problème était réglé mais avec ce qui m'est arrivé ce n'était donc pas le cas. Donc ma question est la suivante : est ce que je peux engager la responsabilité du bailleur et/ou du plombier? L'assurance me demande une franchise et ne veut pas me rembourser la facture d'eau.